



# LE SIMDUT AU CROM

## SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES MATIÈRES DANGEREUSES UTILISÉES AU TRAVAIL

### Qu'est-ce que le SIMDUT ?

En tant que travailleur, vous avez le droit de savoir quels sont les risques associés aux produits contrôlés utilisés au travail.

Pour ce faire, le SIMDUT est régi par plusieurs lois et règlements fédéraux et provinciaux qui exigent que les fournisseurs de produits contrôlés et les employeurs fournissent aux employés des renseignements sur les produits dangereux et les façons de se protéger. Le SIMDUT est le standard canadien de communication sur les matières dangereuses.

En conformité avec la **Loi sur les produits dangereux** et la **Loi sur la santé et la sécurité du travail** et la **Loi sur la santé et la sécurité du travail**, l'objectif général du SIMDUT est d'assurer la sécurité des mesures relatives au transport, à l'entreposage, à la manipulation et à la disposition sécuritaire des produits dangereux utilisés dans l'établissement.

### Objectifs du SIMDUT

- S'assurer qu'un produit contrôlé, qu'il soit entreposé ou utilisé au travail, soit pourvu d'une étiquette, en conformité avec les normes édictées par le S.I.M.D.U.T.
- S'assurer que tout employé qui utilise ou fabrique un produit contrôlé a accès à la fiche signalétique réglementaire concernant ce produit
- S'assurer que tout employé manipulant un produit visé, ait reçu la formation et l'information requises, lui permettant d'accomplir son travail de façon sécuritaire
- S'assurer de la disponibilité des informations relatives aux premiers soins en cas de lésion professionnelle ainsi qu'aux équipements de sécurité disponibles pour s'en protéger et les prévenir
- S'assurer que les conditions d'entreposage, spécifiques à certains produits dangereux, soient respectées conformément aux normes établies
- S'assurer de la sécurité de la manipulation des produits visés par le programme
- S'assurer de l'élimination sécuritaire des produits visés.



Gaz comprimés



Matières inflammables  
et combustibles



Matières comburantes



Matières ayant  
des effets toxiques  
immédiats et graves



Matières ayant d'autres  
effets toxiques



Matières  
infectieuses



Matières corrosives



Matières dangereuse-  
ment réactives

### Le programme SIMDUT du Centre de réadaptation de l'Ouest de Montréal

Le Comité SIMDUT procède régulièrement, avec la collaboration des gestionnaires, à l'inventaire de tous les produits utilisés dans tous les édifices du CROM. De cette façon, il peut maintenir à jour les guides de référence dans lesquels sont classées toutes les **fiches signalétiques**. Ces guides sont disponibles dans tous les points de service du CROM.

Le Comité s'assure également, en collaboration avec le CPSST (Comité paritaire en santé sécurité du travail), que tous les produits soient clairement identifiés avec les étiquettes appropriées et réglementaires et que des équipements de sécurité pour leur utilisation soient disponibles dans tous les points de services.

**Produits dangereux** : Tout produit comportant des risques pour la santé ou la sécurité. Cette appellation générale inclut les produits contrôlés visés par le programme SIMDUT.

**Produit contrôlé** : Matière comprise dans la classification établie par la **Loi sur les produits dangereux** et le **Règlement sur l'information concernant les produits contrôlés** ou répondant aux critères déterminés dans cette classification: gaz comprimé ; matières inflammables et combustibles ; matières comburantes ; matières toxiques et infectieuses ; matières corrosives ; matières dangereusement réactives.